

ARRETE MUNICIPAL N°2023-33

12 juin 2023

ARRETE RELATIF A LA LOCATION DE LA CHASSE : AVIS PUBLIC

Les propriétaires de terrain situés sur le territoire de la commune sont invités à se présenter à la mairie

Le 23 juin 2023

Entre 18 heures et 19 heures

Afin de se prononcer sur l'affectation à donner au produit du bail de la chasse communale pour la nouvelle période de location comprise entre le 2 février 2024 et le 1er février 2033.

Tout propriétaire peut se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration écrite revêtue de la signature du propriétaire concerné, légalisé par le Maire de son domicile.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 12 juin 2023

